

**Conseil Municipal du 01 septembre 2026
DELIBERATION***Délibération n° 2026-36*

L'an deux mil vingt-six et le 1^{er} septembre à 19h, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée le 27 août 2026.

Etaient présents : Monsieur Stéphane SIMON, Mme Martine JEANNIN, Mme Isatis GILLET, M. Florian RIERA, Mme Audrey GUIZARD, M. Denis CABANNES, Mme Emira MONCOMBLE, M. Jacob LEGROS, M. François LANTEAUME, Mme M. Gabriel WULVERYCK, Mme Nina CLAVEL.

Excusés : Audrey GUIZARD

A donné procuration : Gabrielle FERNANDEZ à Martine JEANNIN, Patrick VAUTIER à Stéphane SIMON

Secrétaire : Mme Martine JEANNIN

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général de la fonction publique territoriales notamment les articles L.313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ;

Vu la liste la liste d'aptitude au grade de Rédacteur établie par le Centre de Gestion le 1^{er} juillet 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste de Rédacteur pour répondre aux besoins du service ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Le tableau des effectifs de la commune est modifié comme suit à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Service	Intitulés	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée de temps de travail
Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	24
Technique	Adjoint technique	C	2	0	24
Social	A.T.S.E.M. principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	23
Administration	Adjointe administrative	C	1	0	24
Administration	Adjointe administrative Principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	28
Administration	Rédacteur (nouveau)	B	0	1	28
TOTAL			6	1	

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture

034-213402217-20261009-2026-36-DE

Date de télétransmission : 09/10/2026

Date de réception en préfecture : 09/10/2026

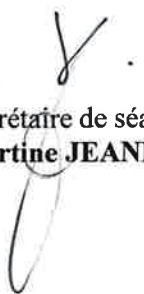
Les crédits correspondants à la création de ce poste seront inscrits au budget primitif ou à la décision modificative de l'exercice en cours.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et au Centre de Gestion. Elle fera l'objet d'une publication par voie d'affiche.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Puéchabon,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus


Secrétaire de séance,
Martine JEANNIN

Le Maire,
Stéphane SIMON

